



Procès-verbal CODIR du
Comité départemental de Natation
du Lot-et-Garonne 18 Septembre 2025 en visio



Ordre du jour :

1. Appel des membres élus
2. Ouverture du CODIR
3. Points des commissions et fixation des prochaines actions de chacune
4. Validation du calendrier sportif
5. Subvention départementale
6. Validation date de la prochaine AG départementale
7. Fermeture Section sportive
8. Questions diverses
9. Validation date du prochain CODIR

1. Appel des membres élus

Membres CODIR présents :

- **CERCLE DES NAGEURS VILLENEUVOIS** : Romain GASQUET, Catherine BOQUET (Présidente CD47), Florence LANDAIS (Trésorière), Marc MARSAN
- **TONNEINS NATATION** : Vincent BLASCO (Secrétaire)
- **CLUB ALBRET NATATION** : Emmanuel GAIOTTI, Annaëlle CONSTANTIN
- **SU AGEN** : Viviane LARPIN, Nathalie MALLIE
- **MARMANDE NATATION**: Cyril LESPINE, Benjamin CARPENTIER

Membres CODIR excusés :

- **CERCLE DES NAGEURS VILLENEUVOIS** : Nicolas DERRIEN (PROCURATION à Romain GASQUET), Laura OUADI (PROCURATION à Marc Marsan), Emile CAZALIS (PROCURATION à Florence LANDAIS)
- **SU AGEN** : Pierre LEGROS
- **MARMANDE NATATION**: Christophe DEYNU

Membres invités au CODIR :

- **MARMANDE NATATION**: Gaucelme LESCOUZERES

2. Ouverture du CODIR à 21h15

LOT-ET-GARONNE							
HISTORIQUE : État des licences et des clubs à l'issue de la saison sportive : 2024 / 2025							
✓ Affichage Général Détail « Compétition » (CPT) Détail « Natation Pour Tous » (NPT) Détail « Autres licences » (DIV)							
047 - LOT-ET-GARONNE (1614)	Total « CPT »	Total « NPT »	Total « DIV »	TOTAL	Lic. Migr.	Saison N-1	
						Diff.	Tot. Sai.
CLUB ALBRET NATATION (2587)	37	56	1	94	25	16	78
CN VILLENEUVE-SUR-LOT (294)	81	160	34	275	61	50	225
MARMANDE NATATION (12)	58	145	25	228	24	14	214
SU AGEN (210)	83	242	88	413	73	7	406
TONNEINS NATATION (2751)	7	35	3	45	6	13	32
(Clubs affiliés : 5) SOUS-TOTAUX	266	638	151	1 055	189	100	955
(Clubs affiliés : 5) TOTAUX	266	638	151	1 055	189	100	955

Point financier :
COMPTES :
Compte Courant : 4 448.60€
Livret A : 9 826.18€
CSL associations : 10.32€
Compte Parts Sociales : 1 050€

CREDIT :
Montant emprunté 11 500€ Mensualité 196.48€ Restant dû : 3 896.06€

3. Points des commissions et fixation des prochaines actions de chacune

Aucun retour des clubs et des entraîneurs (sauf Gaucelme) aux sollicitations de Pierre sur la proposition de programme T4 de la commission sportive.

Catherine rappelle que Pierre a démissionné de la présidence de la commission sportive mais reste dans la commission sportive et au comité biensûr, donc il faudra désigner un nouveau président pour la commission sportive. Pas de volontaire pour le moment. Catherine assure l'intérim pour le moment et se rapprochera donc des entraineurs à l'avenir pour obtenir leurs avis techniques puis du CODIR pour les autres validations en attendant.

Catherine souhaite créer une ETD composée des entraineurs des clubs et d'un rapporteur élu au CODIR. Pour mener cette ETD, elle propose de s'appuyer sur Gaucelme LESCOUZERES (déjà présent à l'ETR de la Ligue) pour animer la partie élaboration des programmes sportifs Natation Course et Eau libre et relations entre les entraineurs. Gaucelme est d'accord sur cette proposition, Reste à voir les disponibilités et faisabilités vis-à-vis du club de Marmande. Sa mise en place serait idéale au plus tard mi Octobre pour l'élaboration du programme sportif 2026 Semestre 1. L'ensemble des membres du CODIR valide cette proposition d'élaboration dans l'attente des différents retours.

4. Validation du calendrier sportif

Catherine remercie Pierre pour le travail effectué et sa proposition de programme pour le dernier trimestre 2025. Elle note et regrette cependant le non retour et ou participation des entraineurs et clubs.

- La JOQUA 5 prévue initialement le 05 octobre est reportée au **12 octobre** pour laisser les clubs participer aux dernières épreuves d'eau libre et limiter le temps avec les compétitions suivantes. Cette compétition se déroulerait à Agen idéalement ou Villeneuve en replis. Catherine se rapproche des clubs et des structures pour valider cela

rapidement.

- A priori pas de Benjamins du Lot et Garonne retenus aux championnats de France élite fin Octobre.
- La compétition des **interclubs du 16 novembre** se déroulerait à Villeneuve, les clubs proposeraient une dizaine d'équipes pour le 47.

Après discussion :

- Villeneuve sur Lot proposerait 2 à 3 équipes maximum,
- Agen : (habituellement) 2 à 3 équipes, Viviane confirme que 2 sont quasi sûres.
- Marmande : 4 équipes.

Nérac et Tonneins ont quelques difficultés à constituer 1 équipe, pour leur permettre de le faire, il sera admis de composer des équipes mixtes.

Nathalie alerte qu'il est difficile de gérer un officiel qui participe à une épreuve de natation en même temps qu'il doit arbitrer.

Afin de limiter les frais des clubs (dont la structuration a évolué avec la création des classes aménagées), il est validé à l'unanimité de rester dans le 47. Pierre a indiqué avoir échangé avec la Dordogne sur le programme mais sans trace de ce qui a été éventuellement validé, travaillé, ou pas. Nous informerons donc le 24 que nous les organiserons ici cette année. Cette décision s'appuie également sur les dernières statistiques de participation suivantes :

Après avoir analysé les 3 derniers interclubs voici la participation par nombres d'Equipes des différents CD (Nathalie précise que le nombre d'officiels est toujours beaucoup plus importants du 47 que du 24 également)

2022 : (Villeneuve)

CD 24, 2 équipes

CD 47, 10 équipes

2023: (Bergerac)

CD 24, 5 équipes

CD 47, 8 équipes

2024: (Marmande)

CD 24, 3 équipes

CD 47, 11 équipes

- Le championnat départemental du **23 novembre**, se déroulerait à Marmande.

Gaucelme fait la remarque qu'il n'y a pas de 400 nage libre pour les benjamins.

➔ Il a été décidé d'ouvrir le 400 nage libre et l'intégralité du programme à toutes les catégories.

- INTERCLUBS AVENIRS 33/24/47 du **30 Novembre**, ils se dérouleront à Bordeaux

- Dans la proposition de programme de Pierre, il a émis l'idée de créer une **confrontation départementale des Avenirs y compris ceux qui ne sont pas licenciés « compétition »**. Dans l'attente de précisions de Pierre pour bien comprendre et organiser cette épreuve et le parcours associé, Gaucelme précise que suite à ses échanges avec Pierre et des retours de certains entraîneurs, tous seraient favorables aussi à ce parcours.

La date envisagée serait le 24 ou le 25 Janvier 2026, le lieu à Nérac. La piscine étant fermée au public le Samedi et le Dimanche à partir de 14h00, il faudra valider quel jour et sur quelle amplitude horaire max nous utiliserons l'équipement. **Les clubs feront un retour au plus tard le 02 Novembre concernant leurs préférences et leurs effectifs.**

Tous les lieux des compétitions restent à confirmer en fonction des retours de disponibilités des structures.

Le CODIR valide à l'unanimité ces dispositions.

5. Subvention départementale

Subvention FDVA1 concernant l'aide à l'emploi sportif : Subvention obtenue pour un montant de 6 500€, 5 200€ ont été versés le 02 Juillet 2025, mais il faudra retenir que nous devons rendre une partie puisque le contrat de Rémi s'est arrêté au 01 Juillet 2025 inclus. Nous sommes dans l'attente des retours du département concernant ce point.

Subvention FDVA2 - Fonctionnement du comité et actions innovantes : Subvention obtenue pour un montant de 4 829.40€.

Intitulé : CREATION D'UNE RESERVE DEPARTEMENTALE DE JEUNES BNSSA et BPJEPS AAN

Objectifs : Créer une réserve départementale de mise à disposition de ressources humaines (renouvelée chaque année) de jeunes (entre 17 et 19 ans) titulaires à minima du BNSSA et/ou BPJEPS AAN, issus des 5 clubs FFN du Département.

Afin de compléter les besoins en personnel qualifié, que ce soit pour nos clubs (en particulier ceux ayant le moins de budget et ne pouvant pas embaucher un salarié à plein temps), mais aussi les communes ou agglos du département, pour pourvoir aux besoins de ces structures pour les emplois saisonniers ou les remplacements pour congés maladie, ou actions ponctuelles ou emploi pérenne.

Bénéficiaires : - Statut : Jeunes-

Tranche d'âge : Adolescents et jeunes adultes

Genre : Mixte

Nombre : 15

Commentaire : L'idée est de former chaque année des jeunes de 17/18 ans licenciés dans nos clubs départementaux, Idéalement minimum 1 stagiaire BNSSA par club (5 clubs actifs cette année) et 1 stagiaire BPJEPS AAN par club. Et ainsi déployer des futurs emplois sur tout le territoire. Seront prioritaires les pratiquants ayant un niveau suffisant à la réussite de l'examen, puis le niveau du quotient familial de la famille.

Les formations seront faites soit via l'ERFAN Nouvelle Aquitaine si disponible soit en Lot et Garonne via les organismes de ressources locaux comme Olymp'Formations (BPJEPS AAN) et / ou Actions Secours 47.

Chaque club désignera par mail au comité d'ici le 30 Septembre 2025 s'il y a des jeunes volontaires pour ces formations.

Catherine rappelle que ces demandes de subventions ont été faites sans avoir eu de retour des projets associatifs et sportifs des clubs (sauf le CNV), ainsi afin de préparer les prochaines demandes et reformuler le projet associatif du comité maintenant qu'il n'y a plus la section sportive départementale, **il conviendra à minima que les clubs envoient au comité d'ici le 15 Novembre 2025, leurs projet associatif et sportif.** Ces documents ont seulement pour but de bien comprendre les orientations de chacun et de restructurer les actions du comité en faveur des divers points qui en ressortiront.

6. Validation date de la prochaine AG départementale

Catherine fera un sondage par WhatsApp pour décider de la prochaine date et par mail pour Pierre.

7. Fermeture Section sportive

Catherine informe que le contrat de Rémi a pris fin par rupture conventionnelle le 01 juillet 2025 après 18 ans passés au comité, il a perçu une indemnisation légale de 11 212 euros. Catherine a rencontré en présentiel Rémi le 04 Juillet 2025, et celui-ci a décliné l'organisation d'une « fête » de départ. Il a dit se rendre disponible s'il est par ici lors de l'AG pour saluer tout le monde.

L'ordinateur du comité que Rémi et les entraineurs du SUA utilisaient et qui avait été acheté par le comité en Février 2018 pour un montant de 399.97€ dont une contribution de 99.99€ du SUA (cf factures jointes) est cédé gracieusement au SUA, étant donné sa vétusté.

Proposition adoptée à l'unanimité.

La commission communication, afin de pouvoir rédiger des publications concernant l'excellent travail de Rémi durant toutes ces années (et qui probablement a contribué à impulser la création des classes aménagées à Agen, Marmande et Villeneuve) aimerait avoir une ou des photos des nouvelles « sections sportives » pour les mettre en ligne et promouvoir le nouveau dispositif de chacun et des établissements qui leur font confiance. **Retour des clubs attendu pour le 26 Septembre 2025 au plus tard.**

8. Questions diverses

Nathalie informe qu'elle est désormais la « seule juge arbitre active » (Berthe ne souhaitant pas reprendre, et Frédéric étant indisponible pour plusieurs semaines), pour officier et pour faire les formations. Après cela il ne reste que Jean-Marc LANDAIS qui nous représente et est déjà très retenu pour les compétitions fédérales et FINA.

Etant référente départementale, sa fonction de formatrice ne peut pas être partagée mais en ce qui concerne sa

présence à toutes les compétitions départementales, elle souhaiterait être épaulée rapidement. Actuellement, elle forme Lysiane de Marmande pour être également juge arbitre. Il serait souhaitable qu'il y ait à minima au moins un juge arbitre par club.

Retour des clubs attendu pour le 30 Septembre au plus tard

Elle sera d'ailleurs absente le 23 Novembre, nous allons donc demander à Jean-Marc Landais s'il est disponible. Romain et Catherine proposent d'intégrer les modules de formation de juge arbitre. Pour cela il faut faire une demande à Nathalie, il s'en suivra une formation sur le terrain et une formation sur le fichier de gestion informatique.

Catherine rappelle également qu'actuellement seuls Cyril, Christophe, Pierre et Catherine (pas quantum) savent tenir la table de marque et utiliser EXTRANAT POCKET et QUANTUM. Comme pour Nathalie, cela impose leur présence à toutes les compétitions. Sans officiels pas de compétition, donc il faut rapidement tendre à 1 voire 2 personnes par club qui puissent prendre en charge POCKET et QUANTUM au moins lorsque la compétition se déroule dans leur club. Renseignements pris auprès du référent régional, nous devons lui proposer plusieurs créneaux de disponibilités pour une formation POCKET et QUANTUM.

Retour des clubs attendu sur le nombre et les noms de leurs volontaires pour le 15 Octobre au plus tard.

Pierre demandait puis informe que la boîte aux lettres partagée entre le SUA et le comité a été retirée d'Aquasud. Elle est remplacée par une nouvelle boîte aux lettres à destination du SUA natation et du SUA omnisport dont Pierre est devenu trésorier. Il semblerait que le courrier du comité gêne cette boîte aux lettres. Catherine rappelle qu'à la suite des élections et des déclarations en préfecture, il a été désigné une adresse de Gestion qui est l'adresse personnelle de Catherine, tous les courriers y parviennent depuis cette déclaration ou doivent à priori y parvenir, seuls 2 organismes liés au salaire de Rémi ne parvenaient pas à modifier l'adresse, cela doit donc maintenant être résolu avec la fin du contrat. Si tel n'est pas le cas et pour ne pas engager des frais inutiles de transfert de la poste, il est demandé à Pierre d'informer Catherine si du courrier arrive et elle ira le récupérer et tentera d'y mettre fin à nouveau !

9. Validation date du prochain CODIR

Catherine fera un sondage par WhatsApp pour décider de la prochaine date et par mail pour Pierre.

Fin des travaux à 00h15

L'ordre du jour étant épuisé, le CODIR est clôturé à 00h15.

A Agen, le 18 septembre 2025

Le Secrétaire Général
Vincent BLASCO

A Agen, le 18 septembre 2025

La Présidente
Catherine BOUJET